



Le 5 septembre 2022

Communiqué aux adhérents de l'ARCEA,

Les organisations syndicales et la Direction du CEA ont signé courant juillet un avenant à l'accord sur la complémentaire santé CEA, de décembre 2021.

Ce nouvel accord entérine :

- La mise en place de quelques améliorations de garanties dans la grille du régime de base, en particulier concernant les consultations de spécialistes, les médecines alternatives, l'orthodontie et les implants dentaires. Ce contrat amélioré, dénommé « CONFORT », remplacera le régime de base actuel à compter du 1er janvier 2023.
- La création d'un contrat à moindre coût, dit « ESSENTIEL », se limitant à une couverture santé minimale proche du 100% santé, qui sera proposé aux retraités, en alternative au contrat « CONFORT », pour une mise en œuvre au 1er janvier 2023.
- De plus, les partenaires sociaux ont acté la nécessité de lancer une enquête sur le revenu fiscal des foyers d'affiliés au contrat collectif santé du CEA, dans l'objectif de faire évoluer la structure de cotisation en 2024 vers une meilleure équité. La Direction du CEA a demandé à Malakoff Humanis Nationale (MHN) de préparer et de lancer cette enquête début septembre 2022.

A ce titre, vous avez reçu ou allez recevoir prochainement plusieurs courriers de MHN vous demandant :

- D'envoyer s'il y a lieu les justificatifs pour vos ayants droits, enfants et conjoint, ayant un revenu annuel en dessous d'un seuil, maintenu pour 2023 à 8 fois le SMIC brut mensuel.
- D'opter, si vous le souhaitez, pour le régime aux cotisations minorées et niveau de garanties ajusté dite ESSENTIEL.
- De répondre à l'enquête sur le revenu fiscal du foyer afin de permettre d'instruire l'étude d'évolution de la structure de cotisation pour 2024.

Nous vous invitons à porter toute l'attention qu'il se doit sur ces documents qui concernent votre couverture santé et d'y répondre dans les délais impartis

Vous recevrez ultérieurement un courrier sur les options en cours de chiffrage et qui ne s'appliqueront que sur le régime de base confort".

Pour toute précision vous pouvez contacter MHN en appelant au **09 69 399 938**

Bien cordialement

La commission mutuelle de l'ARCEA.